

703^e

Procès-verbal

2015-2016

Procès-verbal de la 703^e réunion de l'Assemblée générale du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep Limoilou, tenue le mercredi 11 mai 2016, à 12 h 10, aux locaux 2181 et 2199 du campus de Québec.

Étaient présentes et présents :

Jean Bélanger, Jean-François Tremblay, Antoine Letarte, Francine Ouimet, Nicolas Faucher, Annie Tousignant, Josée Blanchette, Alain Michaud, Janice Anderson, Daniel Trudel, Sylvie Bouliane, Jean Chassé, Sacha Calixte, Lamine Diedhiou et Stéphane Proulx.

703.01. Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 12 h 16.

703.02. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour apparaissant à l'avis de convocation est proposé par Jean Bélanger, appuyé par Janice Anderson.

Résultat du vote sur la proposition principale :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour se lit comme suit :

03. Admission des nouveaux membres.
04. Adoption du procès-verbal de la 702^e réunion.
05. Suites au procès-verbal de la 702^e réunion.
06. Élections et nominations.
07. Information et correspondance.
- 08. Consultation à propos des assurances collectives.**
09. Autres sujets, s'il y a lieu et s'il y a au moins 50 membres.
10. Levée de la séance.

703.03. Admission des nouveaux membres

Il n'y a pas lieu.

703.04. Adoption du procès-verbal de la 702^e réunion de l'Assemblée générale

04.01. Sylvie Bouliane, appuyée par Daniel Trudel, propose l'adoption du procès-verbal de la 702^e réunion de l'Assemblée générale.

Résultat du vote sur la proposition principale :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

703.05. Suites au procès-verbal de la 702^e réunion de l'Assemblée générale

Robin Cormier informe l'Assemblée que Claudiane Laroche s'est proposée pour travailler au Comité du bilan. De plus, il avise les membres présents qu'un sondage est en cours d'élaboration et qu'il sera administré aux membres avant la fin de l'année.

703.06. Élections et nominations

Il n'y a pas lieu.

703.07. Information et correspondance

Il n'y a pas lieu.

703.08. Consultation à propos des assurances collectives

(Annexes à l'original 703.08/A, 703.08/B et 703.08/C)

Alain Michaud présente à l'Assemblée les différentes recommandations qui ont été adoptées à la réunion des syndicats adhérent qui a eu lieu les 28 et 29 avril 2016. Il avise également les membres qu'il y a présentement un appel d'offres portant sur un renouvellement de deux ans du contrat d'assurance. Le choix du soumissionnaire devrait avoir lieu au mois d'août 2016. Il s'en suivra une période de consultations qui devrait durer trois semaines. Le 15 septembre est la date butoir pour les consultations.

Les recommandations sont les suivantes :

Recommandation no 1

Qu'à partir du 1^{er} juillet 2016, le pourcentage des remboursements des médicaments originaux soit automatiquement ajusté à celui de la RAMQ.

Plusieurs membres se questionnent sur les impacts financiers de cette mesure.

Recommandation no 2

Que le remboursement total des médicaments pour les adhérents de 65 ans et plus couverts par le régime d'assurance-médicaments de la RAMQ, et qui profitent de la couverture complémentaire pour leurs médicaments, corresponde au pourcentage de remboursement prévu du module auquel ils adhèrent.

Recommandation no 3

Qu'à partir du 1^{er} juillet 2016, les soins prodigués par un proche parent ne soient plus couverts par la police.

Recommandation no 4

Que la RSA recommande aux syndicats adhérents qu'à partir de l'année scolaire 2016-2017, l'adhésion pour les non-permanents soit obligatoire dès l'obtention d'un quatrième contrat annuel à temps complet chez le même employeur et ce, que les contrats soient consécutifs ou non.

Une période de questions et de commentaires suit la présentation de la recommandation

08.01. Stéphane Proulx, appuyé par Lamine Diedhiou, propose que le SEECL adopte la recommandation no 4 du RSA des 28 et 29 avril 2016.

Résultat du vote sur la proposition principale :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Recommandation no 5

Que le retour de consultation soit fixé au 20 mai 2016.

Recommandation no 6

Que la RSA réitère sa décision du 30 mai 2001 à l'effet de ne pas intégrer à l'assurance invalidité de longue durée les enseignants et les enseignantes permanent-e-s n'ayant pas adhéré au 31 octobre 2001.

Recommandation no 7

Qu'en vue du renouvellement de notre police d'assurance collective au 1^{er} janvier 2017, le remboursement des frais de chiropraticien soit retiré du module A de l'assurance maladie, et que les économies soient imputées au module A.

Recommandation no 8

Qu'une ristourne soit octroyée sous forme de chèque à toutes les personnes ayant adhéré, au prorata de leur participation, à l'assurance-vie en 2014 selon les conditions suivantes :

- les adhérents décédés depuis ce moment seront exclus;
- les adhérents invalides et ceux avec d'autres formes de congé (sans solde, absence temporaire, etc.) seront inclus au prorata des mois pendant lesquels ils ont payé une prime;
- les adhérents qui sont arrivés ou qui ont quitté au cours de l'année seront inclus au prorata du nombre de mois présents dans le contrat;
- le seuil minimum pour avoir droit à cette ristourne est de 25 \$.

Recommandation no 9

Que la FNEEQ entreprenne les démarches nécessaires pour cesser d'être co-preneur de la police 1011 (police des retraité-e-s).

Alain Michaud informe l'Assemblée des nouveaux tarifs pour les services rendus par les pharmaciens. Les traitements de la catégorie 1 coûteront 15,50 \$ pour la visite initiale et 40 \$ par année pour le suivi. Les traitements de la catégorie 2 coûteront 15,50 \$ pour la visite initiale et 50 \$ par année pour le suivi. Les traitements des catégories 1 et 2 (couvrant deux champs thérapeutiques ou plus) coûteront 19,50 \$ pour la visite initiale et pour le suivi il faudra ajouter les frais de suivi plus 50 % sur les frais de suivi des autres conditions. Les traitements de la catégorie 3 (anticoagulothérapie) coûteront 18,50 \$ pour la visite initiale et 16 \$ par mois pour le suivi.

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse électronique suivante :

<https://www.lacapitale.com/actes-pharmaciens?scext=2753>

Champs thérapeutiques			
Catégorie	Champ thérapeutique	Visite initiale	Suivis
1	Hypertension artérielle, dyslipidémie, hypothyroïdie, diabète non insulino-dépendant, migraine (traitement prophylactique)	15,50 \$	40 \$ par année (deux paiements de 20 \$, minimum de deux visites)
2	Diabète insulino-dépendant	15,50 \$	50 \$ par année (trois paiements de 16,67 \$, minimum de trois visites)
1 et 2	Deux champs thérapeutiques ou plus	19,50 \$	Frais de suivi + 50 % sur les frais de suivi des autres conditions
3	Anticoagulothérapie	18,50 \$	16 \$ par mois

703.09. Autres sujets, s'il y a lieu et s'il y a au moins 50 membres

Il n'y a pas lieu.

703.10. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Lamine Diedhiou, appuyé par Stéphane Proulx, propose la levée de la séance.

Résultat du vote sur la proposition principale :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président déclare la séance levée à 13 h 37.

Alain Michaud
Président de l'Assemblée générale

Robin Cormier
Secrétaire de l'Assemblée générale

Dans ce texte, le masculin englobe les deux genres et est utilisé pour alléger le texte.